



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP

Dossier suivi par : Anne Giraudel et Françoise Rossi

Tél : 05 49 27 24 44 / 01.49.55.53.33

Fax : 05 49 27 24 46/ 01.49.55.40.06

Mel : anne.giraudel@educagri.fr

francoise.rossi@educagri.fr

NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2008-2117

Date: 22 septembre 2008

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 28 Novembre 2008

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
et
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements d'enseignement techniques et
supérieurs agricole

Objet : concours pour la réalisation d'un roman-photo sur le thème de : « **Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ?** »

L'interrogation porte sur le choix, de la filière de formation et du métier lors de l'orientation professionnelle des filles et des garçons.

L'objectif est « d'ouvrir le champ des possibles » des apprenant-es et de proposer à chacun et chacune des choix en fonction de ses goûts, de ses compétences et non en fonction de son sexe.

Base juridique :

Circulaire DGER/DEPSE/DERF N 2001-2010 du 18 juillet 2001 : objet : Mise en œuvre effective de « l'égalité des chances » entre les femmes et les hommes au Ministère de l'Agriculture et de la pêche, dans les secteurs de la formation, de l'emploi et du développement.

Charte interministérielle de mars 2004 : « charte de l'égalité entre les hommes et les femmes ».

Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (interministérielle - juin 2006) Programme opérationnel national du Fonds social européen « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013.

Note service N DGER/SDPOFE/N2008-/2045 du 7 avril 2008 : « Orientation et recrutement des élèves et étudiants dans la voie scolaire dans les établissements de l'enseignement agricole ».

Mots-clés : EGALITE DES CHANCES - FEMMES – HOMMES – GENRE-
 DISCRIMINATIONS – EXCLUSION - INSERTION – INCLUSION - ORIENTATION -
 CONCOURS – ROMAN-PHOTOS - SCENARIOS - FSE.

Destinataires	
<p><i>Pour exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.F.) - Directions de l'agriculture et de la forêt (D.A.F.) - Services régionaux de la formation et du développement (S.R.F.D.) - Services de la formation et du développement (S.F.D.) - Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, - Établissements d'enseignement supérieur agronomiques, vétérinaires et du paysage - Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat 	<p><i>Pour information (liste non exhaustive):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Contexte

Le groupe de travail « orientation » du réseau national « égalité des chances entre les filles et les garçons » propose une réflexion et des actions autour du thème de l'orientation.

Comme pour tous les projets menés par le réseau, cette action présente deux volets :

- une phase pédagogique, utilisant le vecteur culturel de construction d'outils par les apprenant-es pour les apprenant-es,
- une phase de « proposition de méthodologie d'accompagnement » en direction des équipes éducatives.

Pour la première phase, la présente note a pour objet de proposer un concours destiné à illustrer la prise en compte de l'égalité des chances entre les filles et garçons dans l'orientation des jeunes, scolaires, apprenti-es et adultes dans les établissements agricoles.

Pour la deuxième phase, il est demandé à chaque établissement volontaire de communiquer au bureau de la vie scolaire étudiante et de l'insertion (BVIE) le document, logiciel... utilisé par les équipes pour accompagner les apprenant-es dans leur parcours « orientation » de la formation à l'insertion professionnelle. Suite à cet état des lieux des différents outils utilisés par les établissements, le groupe de travail proposera un outil et/ou une méthodologie afin d'y intégrer davantage l'égalité des chances entre les filles et les garçons. Le produit final sera diffusé auprès des établissements de l'enseignement agricole public et privé, par l'intermédiaire des correspondants régionaux.

Le groupe de travail est animé et coordonné par l'animatrice nationale du réseau, la référente du BVIE et composé de représentant-es du réseau des correspondant-es régionaux-ales "Égalité des chances entre les filles et les garçons" du ministère de l'agriculture et de la pêche, (Bretagne, Basse Normandie, Poitou-Charentes, Picardie et champagne Ardenne) ainsi que de l'inspection de l'enseignement agricole et de personnes ressources de différentes structures.

1) Objectif :

L'objectif de ce concours est de rendre visible la façon dont les jeunes sont accompagnés lors des événements qui jalonnent leur parcours de la formation à l'insertion professionnelle et si ils ou elles ressentent des différences, liées au fait d'être un garçon ou une fille.

Exemples d'évènements pouvant être utilisés comme supports des scénarios : conseil de classe, journées portes ouvertes, forum des métiers, village des filières, entretien avec un conseiller d'orientation, entretien préalable au choix d'un stage, d'une entreprise support d'apprentissage, entretien d'embauche d'un travail «d'été» etc.

2) Productions attendues

Il s'agit de réaliser un roman-photo de 4 pages maximum, comportant au maximum 10 cadres photos par page (Photos+bulles et textes).

- Les productions pourront être des fictions ou documentaires ou docu-fiction,
- Elles pourront être bâties de façon collective ou individuelle dans le cadre d'un atelier ou d'une action pédagogique,
- Elles seront uniquement fournies sur document papier.

Les romans photos seront réalisés par les apprenant-es encadré-es par les enseignant-es les formateurs-trices, les infirmier-es, CPE ou tout autre membre de la communauté éducative.

3) pilotage et jury de sélection

L'organisation et le suivi de ce concours sont assurés, à la demande de la DGER par l'EPLEFPA de Melle chargé, avec l'aide du co-financement FSE, de financer les frais du fonctionnement du groupe de pilotage, du jury et du prix pour les lauréat-es.

Le jury chargé de désigner les lauréats sera composé de :

- représentant-es des élèves, étudiant-es , apprenti-e-s, stagiaires,
- correspondant-es ou de partenaires du réseau « égalité des chances entre les Filles et les garçons » du MAP ainsi que de formateurs-trices ou enseignant-es,
- un-e inspecteur-trice de l'enseignement agricole,
- représentant-e-s de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche,
- un-e professionnel-le du roman-photo et/ou de la bande dessinée, et/ou des arts plastiques,
- personnalités politiques et artistiques spécialistes de cette thématique.

Le jury sélectionnera les quinze meilleurs romans-photos qui seront regroupés dans un DVD et dans un recueil papier.

4) Prix aux lauréats

Ce concours donnera lieu à récompenses sous forme de remise de prix à trois lauréats (ou trois groupes de lauréats) choisis parmi les auteur-es des productions sélectionnées pour le DVD.

Le jury leur décernera un prix en fonction de l'adéquation du message à la thématique, de la créativité et de la qualité esthétique (graphisme, couleur, forme etc.). Les classes ayant participé ainsi que les auteur-es des romans-photos sélectionnés recevront le DVD et le recueil des meilleurs romans-photos.

Les trois lauréats (ou trois groupes de lauréats : 5 personnes maximum par groupe, encadrant-e compris-e) par roman-photo primé par le jury gagneront un séjour de 3 jours (2 nuits) à Paris (Toussaint 2009) qui leur permettra de découvrir certains musées, lieux culturels ou monuments (La Villette, la Pinacothèque, le Louvre ...). Une suggestion de programme sera envoyée aux lauréats.

Les coordonnées des auteur-es (établissement, classe, prénom et nom des apprenants) seront mentionnées sur les planches de romans-photos pour la réalisation des produits finaux.

Les romans photos réalisés par les apprenant-es, pourront être utilisés par le réseau égalité des chances, les autres réseaux ou chargés de missions du BVIE/DGER, par les équipes éducatives ou à l'occasion de rencontres partenariales nationales, interrégionales, régionales, d'expositions itinérantes, de salons, de colloques....en veillant à faire figurer lors de chaque utilisation les logos de la DGER (enseignement grandeur nature) et du réseau « égalité des chances ».

5) Modalités et règlement du concours

Vous trouverez annexés à la présente note de service :

- Le règlement du concours en annexe I de la présente note de service,
- La fiche de préinscription en annexe II,
- La fiche d'identification en annexe III,
- L'autorisation de reproduction et de représentation de prises de vues photographiques en annexe IV.

6) Échéancier

*Pré inscription, par les encadrants du projet (annexe IV) : **avant le 28 Novembre 2008 minuit** (cachet de la poste faisant foi)*

*Date de remise des roman-photos : vidéos et des affiches : **Avant le 3 avril 2009 minuit** (cachet de la poste faisant foi)*

*Proclamation des résultats : **Le 15 mai 2009***

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Jean-Louis BUËR

ANNEXE I
REGLEMENT DU CONCOURS de « romans-photos »
« Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ? »

Article 1

La DGER organise un concours pour la réalisation d'un recueil de « romans-photos » et d'un DVD sur le thème: "« Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ? »

Article 2

Le concours est ouvert à l'ensemble des apprenant-es : élèves apprenti-es, étudiant-es et stagiaires de l'enseignement technique agricole public et privé.

Article 3

Les participant-es doivent envoyer leur roman photo à la coordonnatrice du réseau des correspondants régionaux :

Madame Anne Giraudel
Concours 2008-2009 roman- photos sur l'orientation « Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ? »

CFPPA de Melle
Route de la Roche BP 13
79000 MELLE

Article 4

La date limite d'envois est fixée au 3 Avril 2009 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5

Il s'agit de réaliser :

- un roman-photo de 4 pages maximum, comportant au maximum 10 cadres photos par page (Photos+bulles et textes),
- Les productions pourront être des fictions ou documentaires ou docu-fiction,
- Elles pourront être bâties de façon collective ou individuelle dans le cadre d'un atelier ou d'une action pédagogique,
- Elles seront **UNIQUEMENT** fournies sur document papier.

Les photos doivent être libres de droits : pour les photos d'adultes, besoin d'autorisation signée, pour celles de mineurs il est indispensable d'avoir une autorisation signée par les parents (voir autorisation en annexe).

Article 6

Le travail sera réalisé par les apprenants encadrés par leurs enseignant-es, formateur-trices, infirmières, CPE ou tout autre membre de la communauté éducative.

Les œuvres seront obligatoirement accompagnées d'une fiche d'identification dont le modèle figure en annexe II à la présente note de service.

Article 7

Les critères de sélection des trois réalisations lauréates seront les suivants :

- l'adéquation du message à la thématique,
- de la créativité,
- de la qualité de la réalisation.

Les prix décernés :

Les classes ayant participé ainsi que les auteur-es des « romans-photos » sélectionnés recevront un DVD et un recueil final.

Les trois lauréats , ou trois groupes de lauréats (5 personnes maximum par groupe, encadrant-e compris-e) par roman-photo primé par le jury gagneront un séjour de 3 jours (2 nuits) à Paris (Toussaint 2009).

Article 8

Les romans-photos seront archivés au CFPPA de Melle et ne pourront pas être retournés à leurs auteur-es.

Pour diffusion, les produits finaux (DVD et recueil) seront disponibles au CFPPA de Melle et auprès des correspondant-es régionaux-ales du réseau « égalité des chances entre les filles et les garçons ».

Article 9

La DGER se réserve le droit de modifier, compléter, reporter ou annuler tout ou partie du présent règlement.

Article 10

Les lauréat(e)s autorisent la citation éventuelle de leur nom dans la presse.

Article 11

Le jury chargé de désigner les lauréats sera composé de :

- représentant-es des élèves, étudiant-es , apprenti-e-s, stagiaires,
- correspondant-es ou de partenaires du réseau « égalité des chances entre les Filles et les garçons » du MAP ainsi que de formateurs-trices ou enseignant-es,
- un-e inspecteur-trice de l'enseignement agricole,
- représentant-e-s de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche,
- un-e professionnel-le du roman-photo et/ou de la bande dessinée, et/ou des arts plastiques,

- personnalités politiques et artistiques spécialistes de cette thématique.

Article 12

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

ANNEXE II

CONCOURS 2008-2009

« Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ? »

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

A renvoyer avant le 28 Novembre 2008

Région :

Établissement : (pour l'enseignement privé, indiquer la fédération)

Classe ou promotion:

Œuvre individuelle : oui-non

Œuvre collective : oui- non

Membres de l'équipe éducative qui encadre le travail (Nom, prénom, adresse, téléphone, mail, fax)

Auteur-es : (Noms, prénoms, téléphone, mail)

Titre du roman photo :

Fait à

Le

Signature

ANNEXE III

CONCOURS 2008-2009

« Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ? »

FICHE D'IDENTIFICATION

du, de la ou des auteur-es à joindre obligatoirement à chaque roman-photo

Région :

Établissement :

(Pour l'enseignement privé indiquer la fédération) :

Classe ou promotion :

Personnel ayant encadré le projet :

Nom et prénom :

Téléphone :

E mail :

	Renseignements à fournir
Titre du roman-photos	
Nom(s) et prénom(s) du, de la ou des auteur-es	
Rôle de chacun-e : idée, scénario, mise en image, photos, montage, dessin, mise en couleurs....	

Je soussigné-e nom, prénom

Nous soussigné-es noms , prénoms

Certifie/certifions par la présente avoir pris connaissance du règlement du concours de « roman-photos » « **Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ?** » et déclare/déclarons être seul-e auteur-e des « romans-photos » présentés, avoir la libre disposition des droits de propriété intellectuelle s'y rapportant, et céder les droits sur cette réalisation au MAP pour tout usage qu'il estimera utile, et pour la publication de tout ou partie de l'œuvre sans prétendre à aucun droit d'auteur.

Toutes les prises de vues et photographies impliquant des personnes (majeures et mineures) et des biens seront soumis à une autorisation de reproduction et de représentation (modèle joint)

Fait à

Le

Toutes les signature(s)

ANNEXE IV

CONCOURS 2008-2009

« **Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ?** »

AUTORISATION

De reproduction et de représentation de prises de vues photographiques

(Pour les mineur-es, document à remplir par les parents ou le tuteur légal)

Je soussigné-e, nom, prénom,

résidant à

1) Autorise le ministère de l'agriculture et de la pêche à utiliser mon image

2) Autorise le ministère de l'agriculture et de la pêche à utiliser l'image du mineur dont j'ai la responsabilité.

(Rayer la mention inutile)

Les prises de vues, objets, de la présente, seront utilisées à des fins strictement éducatives et pédagogiques et auront pour objet d'illustrer la thématique : « Choix de la filière de formation et du métier : quelle égalité des chances entre les filles et les garçons ? »

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le MAP à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 20 ans, intégralement ou par extraits.

Les droits concernés par les présentes comprennent notamment :

- le droit de reproduire et d'adapter les photographies sous toutes formes d'édition : DVD, diffusion TV ou internet, ou sous toute forme de présentation connue ou inconnue à ce jour.
- le droit de reproduire ou d'adapter les photographies sous forme d'édition électronique, en particulier en CDRom, CD photo, DVD ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir.
- le droit de représenter par télédiffusion et réseau numérique et par tous moyens inhérents à ce mode de communication (notamment hertzien, satellite, câble, téléphone, clair, crypté, gratuit, payant)
- le droit de mettre à la disposition du public par vidéos grammes et tous autres moyens de supports vidéographiques de toute nature (notamment magnétique, numérique, lasers)
- le droit de représenter dans toutes salles réunissant du public
- le droit de communiquer au public l'ensemble des reproductions, représentations et adaptations visées ci-dessus par tous moyens, vente, location, prêt ou autres procédés de communication au public existants ou à venir

Je vous confirme en tant que de besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour participer à cette réalisation photographique.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée à la présente.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Paris statuant en droit français.

Fait à

Le

En 2 exemplaires et de bonne foi

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »